

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

N° 2020-091

**Finances – Demande de subvention au titre de l'appel à
projets du conseil départemental du Loiret pour la
création de pistes cyclables – Approbation et
autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODESCHINI.

En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

Excusés :

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.
Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODESCHINI.

Secrétaire auxiliaire : Joël GIRARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Conseil départemental du Loiret lance un appel à projets d'intérêt communal au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal pour l'année 2021.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des thématiques retenues par le Conseil départemental du Loiret au titre de l'aménagement durable : vers un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.)

Ce projet a pour but d'accroître le maillage territorial de la commune de Saint-Ay en termes de pistes cyclables. En effet, des liaisons douces sont déjà existantes et permettent de relier le lotissement du « Rivage » au groupe scolaire.

La création de ces futures pistes cyclables permettra d'une part de relier le lotissement de la « Bretagne » au collège, de sécuriser les trajets des collégiens que ce soit par voie cyclable ou piétonne. D'autre part, elle permettra de relier le futur pôle de santé et d'établir un nouvel itinéraire pour contourner la partie de chemin effondrée en bord de Loire.

Un plan de déplacement de mobilités douces a été élaboré par le conseil municipal lors de la réunion du PLU.

Ce plan complète les liaisons douces existantes et prévoit notamment :

- La jonction quartier la Bretagne Sud vers le collège ;
- La jonction bibliothèque/groupe scolaire vers le quartier la Bretagne ;
- Le rétablissement du GR3 le long de la route départementale (RD 2152) ;
- La liaison entre l'abri bus et le n° 58 de la route nationale.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider les plans de financement suivants :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Création et rénovation de pistes cyclables	340 180,81 € TTC	DSIL : projet pas encore mature à la fin 2020, dossier réexaminé en janvier 2021	100 000 € : subvention demandée à la 2 nd e vague DSIL (30 %)
		Conseil Départemental du Loiret	85 000 € (25 %)
		PETR Pays Loire Beauce	70 000 € (20 %)
		Autofinancement	85 180.81 € (25 %)

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du conseil départemental du Loiret ;

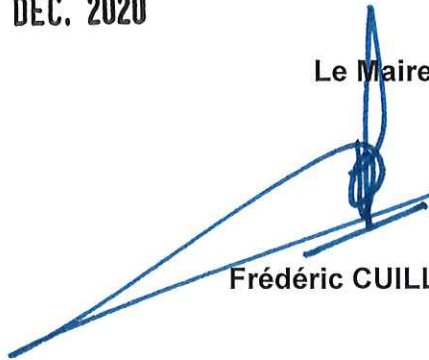
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,


Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le **07 DEC. 2020**

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.